



MAISON d'ACCUEIL HOSPITALIERE « LE FIGUIER »

Procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est déroulé le 27 juin 2023 à la Maison de la Ligue contre le Cancer

Présents : Sixtine BORNIER - Marietta BOUVET - Joëlle BRECHETEAU - Paul BUSIN - Virginie CHAIGNEAU – Béatrice CHAMBRE-CLAVEL - Michel CARTRON - Christiane LELIEVRE - Jeanne-Marie SAMSON - Clotilde SOULARD- Françoise TRELLU – Maryse TUDOUX

Excusé(es) : Vincent CHARBONNIER - Sandrine HOEPPE - Annie LIVENAIS - Laurence SOLTNER (remplacée par Sixtine BORNIER) - Geneviève LIAIGRE –

Absentes : Jeanne CASAL - Maria MORIER –

Les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués par mail le 19 mai puis le 14 juin 2023 avec l'ordre du jour. Le quorum est atteint. La séance démarre à 15 heures.

Ordre du jour

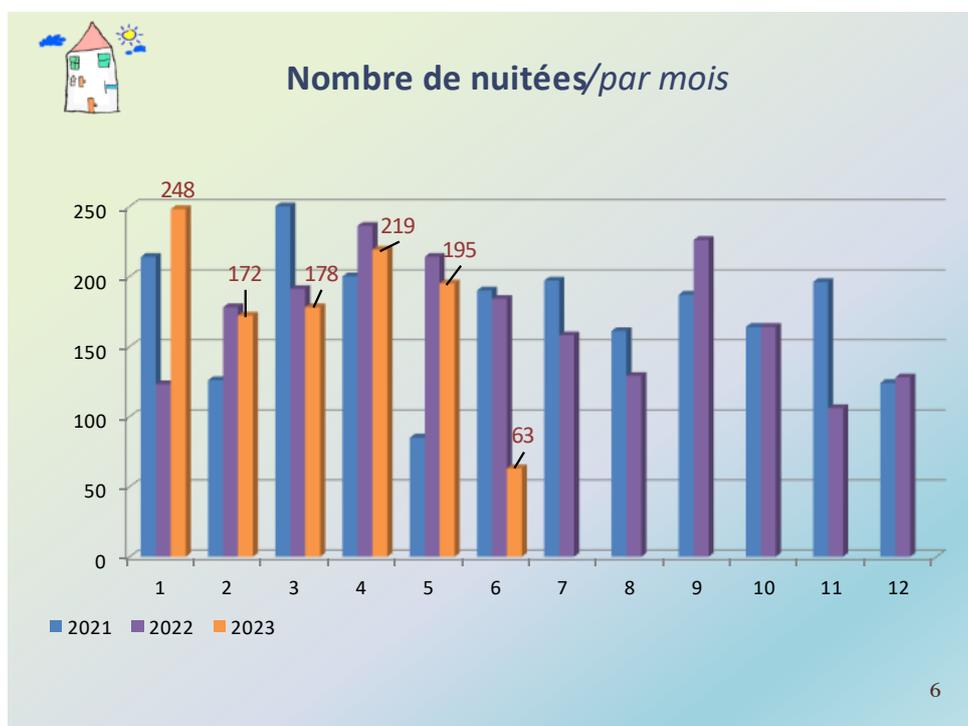
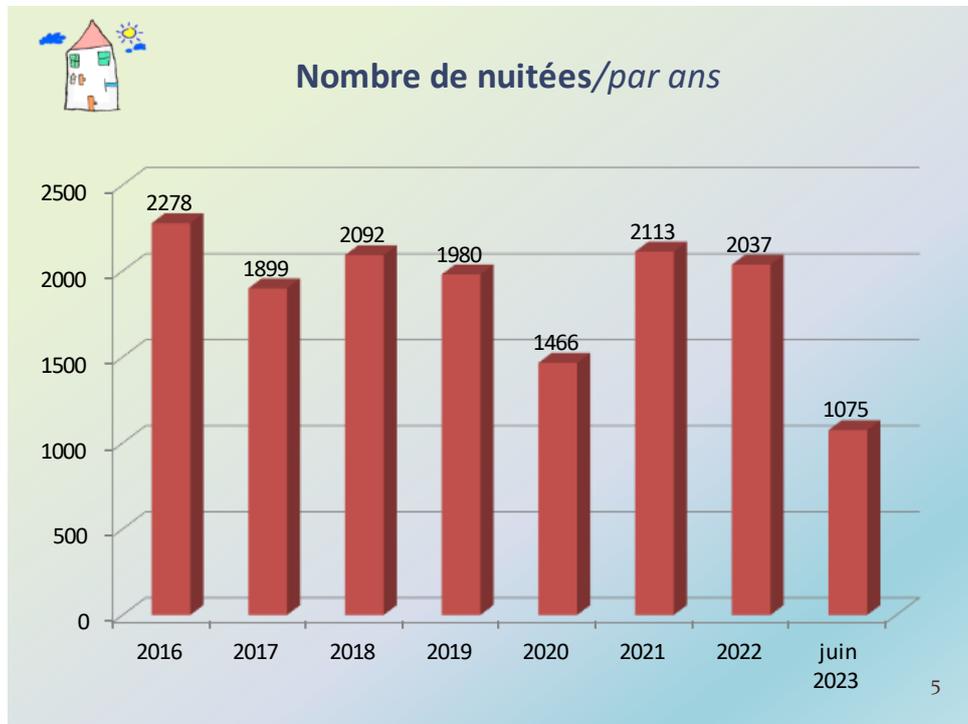
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mars 2023
- Les chiffres au 25/06 et la candidature au poste de Trésorier Adjoint
- Suivi travaux :
 - programmation sèche serviettes
 - portes placard du salon
- La MAH Le Figuier et les Etablissements de santé
 - Convention avec l'I.C.O.
 - Bilan formation à l'utilisation des extincteurs
 - Projet article dans le journal du CHU
- Expertise judiciaire
- Habitat Humanisme
- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mars 2023

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mars est approuvé à l'unanimité.

2 - Les chiffres au 25/06 et la candidature au poste de Trésorier Adjoint

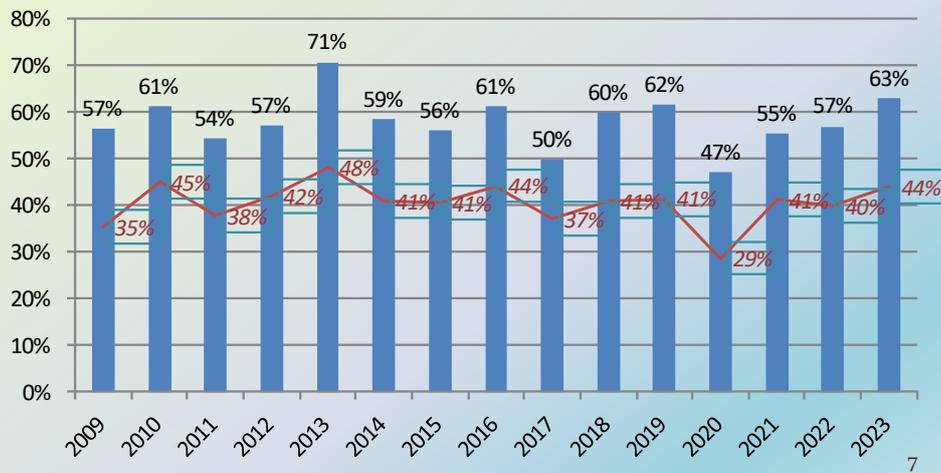
Paul BUSIN présente les chiffres arrêtés au 25 juin 2023



Paul BUSIN précise qu'il s'agit des nuitées facturées.



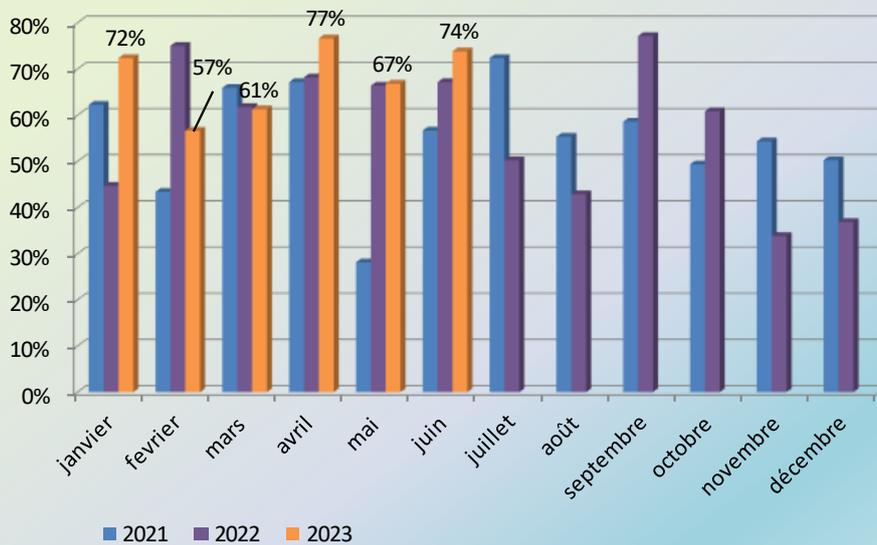
Taux d'occupation des chambres et nuitées



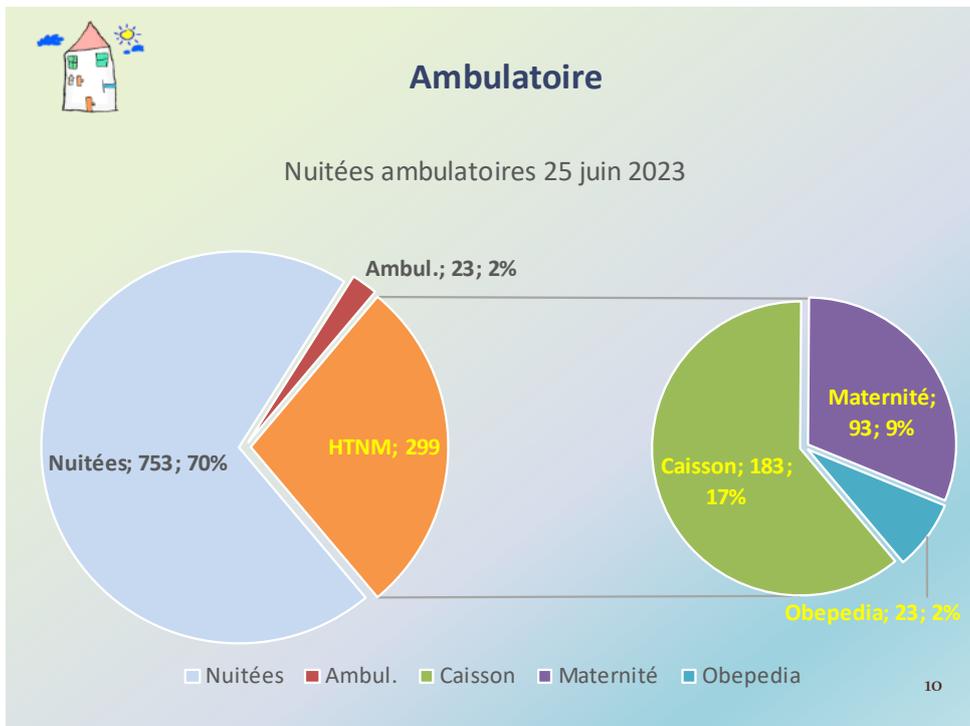
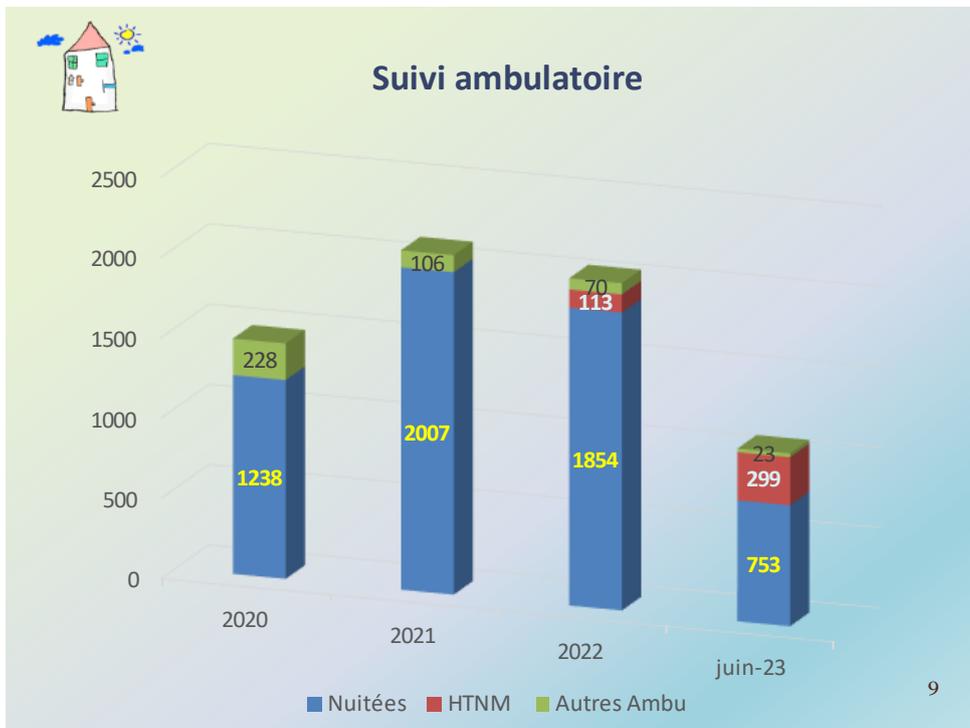
Paul BUSIN indique que les chiffres en noir correspondent au taux d'occupation des chambres et celui en rouge au taux d'occupation des lits (2 lits par chambre).



Taux d'occupation des chambres/par mois



Paul BUSIN souligne qu'il s'agit du taux d'occupation des chambres facturées au 25 juin.



Paul BUSIN présente les 2 graphiques ci-dessus concernant le suivi des nuitées en ambulatoire. Il fait remarquer que celles-ci sont en nette augmentation compte-tenu des HTNM (**H**ébergement **T**emporaire **N**on **M**édicalisé).

Les membres du Conseil font remarquer que la finalité de la maison est l'accueil des parents ayant un enfant hospitalisé et qu'il faut trouver un équilibre entre le projet initial et la situation avec les HTNM.

Il faudrait recenser les refus avec les motifs d'hébergement. Françoise TRELLU répond qu'un suivi sera demandé aux bénévoles.

Candidature au poste de Trésorier Adjoint

Le bureau propose la candidature de Roland Chartier au poste de Trésorier Adjoint. Paul BUSIN reste Trésorier.

Il est coopté par le Bureau et le Conseil d'Administration. Il a le statut de bénévole et sera un des représentants de la Maison des Familles au CA sans pouvoir de vote, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2024.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil

3 - Suivi des travaux :

Deux projets en cours :

- ❖ Le pilotage à distance des sèche-serviettes des chambres

		15 rue du Bon Puits 49480 VERRIERE EN ANJOU		DEVIS VERRIERE EN ANJOU, le 09/03/2023	
Flexibilité - Coordonnées Familiales - Sécurité - Fibre Optique		Tel : 0241425127		Email : contact@acegir.fr	
					
N°Devis : DE230593		AGMF			
Affaire suivie par Nicolas FRATER		La Maison des Familles - Mme Trallu			
Adresse des travaux		8, rue du Figuier			
La Maison des Familles - Mme Trallu		49000 ANGERS			
8, rue du Figuier					
49000 ANGERS					
Pilotage des sèche-serviettes à l'accueil					
convecteurs					
Ces nouvelles alimentation permettrons de commander l'ensemble des sèche-serviettes depuis l'accueil par un bouton poussoir et via une horloge pour une programmation horaire					
Câble R2V 3G 1,5 mm²	1,00	Ens	2 073,75	2 073,75	1
Percements / Moulure / Aiguillage / Accessoire de câblage	1,00	Ens	510,00	510,00	1
Raccordement électrique d'un sèche-serviette	5,00	U	20,85	104,25	1
Création d'un point de commande sur BP à l'accueil afin de couper ou remettre en route l'alimentation des sèche-serviettes					
Câble R2V 3G 1,5 mm²	1,00	Ens	62,25	62,25	1
BP Unica blanc (compris boîtier, grille et plaque de finition)	1,00	U	43,30	43,30	1
Modification du TD Chauffage / Adjonction de:					
- 1 Inter modulaire 4P25A					
- 5 DPN 10A					
- 1 horloge hebdomadaire					
- 1 Contacteur de puissance					
Modification TD chauffage					
	1,00	Ens	672,00	672,00	1
Validité du devis 1 mois		Total H.T.		3 465,55 €	
		Total T.V.A. 20.00 %		693,11 €	
		Total T.T.C.		4 158,66 €	
<small>Clause de réserve de propriété : Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal.</small>					

Comme préconisé par les membres du CA en mars dernier, deux entreprises ont été sollicitées afin de faire un comparatif entre les différents devis.

Ces deux RDV n'ayant pas été honorés par ces entreprises, le devis présenté lors du dernier CA a été accepté en l'état.

Il s'agit de l'entreprise qui a effectué les travaux d'électricité il y a 5 ans ce qui est un plus pour ce nouveau chantier.

Les travaux seront exécutés fin août début septembre

❖ La réparation des portes des meubles du salon

Pour ces travaux, deux devis ont été reçus.

L'un porte sur le remplacement complet du côté droit du placard selon plan et devis ci-dessous d'un montant de plus de 3 200 €

Quadro
Intérieurs sur-mesure

Récapitulatif

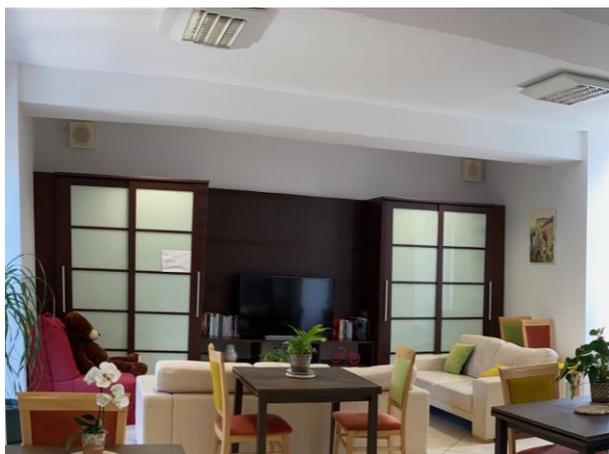
Voici la synthèse du projet :
Récapitulatif de l'offre, **VALIDE JUSQU'AU : 13/04/2023**

Type	S/Total HT	S/Total TTC
Quadro Edition 2022 - Accessoires	78,03 €	85,83 €
Global - Panneaux	1 534,38 €	1 687,82 €
dont éco-participation mobilier sur Global - Panneaux	10,58 €	11,64 €
Global - Façades	965,62 €	1 062,18 €
dont éco-participation mobilier sur Global - Façades	3,24 €	3,56 €
Prestations	600,00 €	660,00 €
Remise commerciale de mars 2023	-254,55 €	-280,00 €
Total net HT :	2 923,49 €	
TVA (10,00 %)		292,35 €
Total net TTC :		3 215,84 €



L'autre celui d'un ébéniste qui porte sur l'installation d'une nouvelle serrure selon devis ci-après soit un montant de 685,49 €. Ce montant comprend le démontage et l'ajustement des portes, les serrures et le remontage.

Ce devis a été accepté et les nouvelles serrures seront installées avant fin juillet.



Cette solution permet de garder l'esthétisme d'ensemble du salon

MAISON D'ACCUEIL HOSPITALIERE "LES FIGUIERS"
8 rue du Figuier
49000 ANGERS

DEVIS N° I-23-04-14 Le mardi 11 avril 2023

Désignation	Quantité	PU Vente	Montant HT						
Pose de serrures sur un placard à portes coulissantes									
Option 1 : Pose d'une serrure haute et basse sur chaque porte avec cylindre s'entrouvrant, avec récupération du décalage pour la porte de droite. Démontage et remontage des portes.									
Main d'oeuvre	1,00	460,00 €	460,00 €						
Fournitures	1,00	111,24 €	111,24 €						
Sous Total			571,24 €						
Option 2 : Pose d'une serrure centrale pour portes coulissantes avec entaille du montant droit de la porte gauche. Démontage et remontage des portes.									
Faisabilité à valider.									
Main d'oeuvre = 380 €									
Fournitures = 37,40 €									
Sous-total HT = 417,40 €									
Délai : A définir			<table style="width: 100%;"> <tr> <td>Total HT</td> <td>571,24 €</td> </tr> <tr> <td>TVA (20 %)</td> <td>114,25 €</td> </tr> <tr> <td>Total TTC</td> <td>685,49 €</td> </tr> </table>	Total HT	571,24 €	TVA (20 %)	114,25 €	Total TTC	685,49 €
Total HT	571,24 €								
TVA (20 %)	114,25 €								
Total TTC	685,49 €								
Certifie avoir pris connaissance des conditions générales jointes à ce devis.									
A. : / /									
Signature entreprise		Signature client							
Bon pour accord		Conditions de paiement :							
		+ 30,00 % soit 205,65 € - Acompte,							
		+ 70,00 % soit 479,84 € - Paiement solde.							

SARL au capital de 30000 € RCS ANGERS 5167 50863000028 N° TVA Intracommunautaire: FR00516751675167 Code NAF : 2020B

4 - La MAH Le Figuier et les établissements de santé

❖ Convention avec l'I.C.O.

Françoise TRELLU indique que la convention entre la MAH Le Figuier et l'I.C.O. concernant les **Hébergements Temporaires Non Médicalisés** a été signée le 20 avril 2023.

❖ Projet article dans le journal du CHU

Christiane LELIEVRE expose que à la suite des journées nationales de la F.M.A.H., nous avons retenu plusieurs bonnes idées et notamment la publication dans le journal du CHU d'un article sur la Maison d'Accueil Hospitalière. Contact a été pris avec la Direction de la Communication du CHU – Audrey Capitaine.

Sous réserve de l'accord de la Directrice Générale, un article sous forme de « Brève » pourrait paraître dans le numéro qui sortira à l'automne. Cela permettrait de faire connaître la Maison aux personnels du CHU, interlocuteurs privilégiés des familles.

❖ Bilan de la formation extincteurs

Christiane LELIEVRE précise que cette formation a été assurée par l'équipe de sécurité du CHU.

2 groupes ont été constitués : 5 bénévoles le 6 avril et 7 bénévoles le 2 mai. 2 bénévoles n'ont pu y participer

- Une partie théorique : types de feux – types d'extincteurs à utiliser
- Une partie pratique : manipulation d'un extincteur sur un feu réel

Des préconisations ont été conseillées pour la Maison des familles

- avoir une couverture anti-feu dans la cuisine (*feu de friteuse ou huile ...*)
- utiliser un extincteur à eau pulvérisée avec additif dans les autres cas.

5 – Expertise judiciaire (suite)

Françoise TRELLU précise :

Depuis notre dernier Conseil d'Administration un nouveau RDV au Figuier s'est déroulé avec un expert de la MAIF (*notre assureur*), l'expert de MMA et de l'avocat qui défend les intérêts de la partie adverse, la présidente, le trésorier de notre MAH et de l'avocat qui nous représente.

Les infiltrations ont été identifiées dans l'angle à la jonction de la cage et du hall du second étage.



La garantie décennale de la SAS Ouest SERRURERIE est donc mobilisable.

Les experts sont d'accord sur le principe de réalisation d'un bardage avec la mise en place d'un solin pour traiter la jonction entre la cage d'ascenseur et le hall.

Il nous a été demandé de nous rapprocher de BEL 'ANGERS afin d'effectuer un devis pour les travaux ci-dessous :

La fourniture et pose d'un bardage selon le RAL validé par l'ABF, qui contourne les deux poteaux en périphérie afin d'empêcher les pénétrations d'eau.



Françoise TRELLU informe les membres du Conseil que le Maître d'œuvre BEL'ANGERS lui a indiqué que les artisans contactés refusent d'assurer les travaux, compte tenu que les travaux prévus initialement ne sont pas réalisés dans leur globalité et ne veulent pas de ce fait engager leur propre garantie décennale, persuadés que les réparations partielles demandées ne seront pas efficaces.

Il est évident que l'Assurance adverse ne veut pas faire l'ensemble des travaux s'élevant à plus de 60 000 € et préfère une négociation à l'amiable pour une seule partie des travaux. La proposition actuelle s'élève à moins de 30 000 € mais si aucun artisan ne veut faire les travaux, il nous semble impossible d'accepter.

Françoise TRELLU pose la question de la solution à adopter :

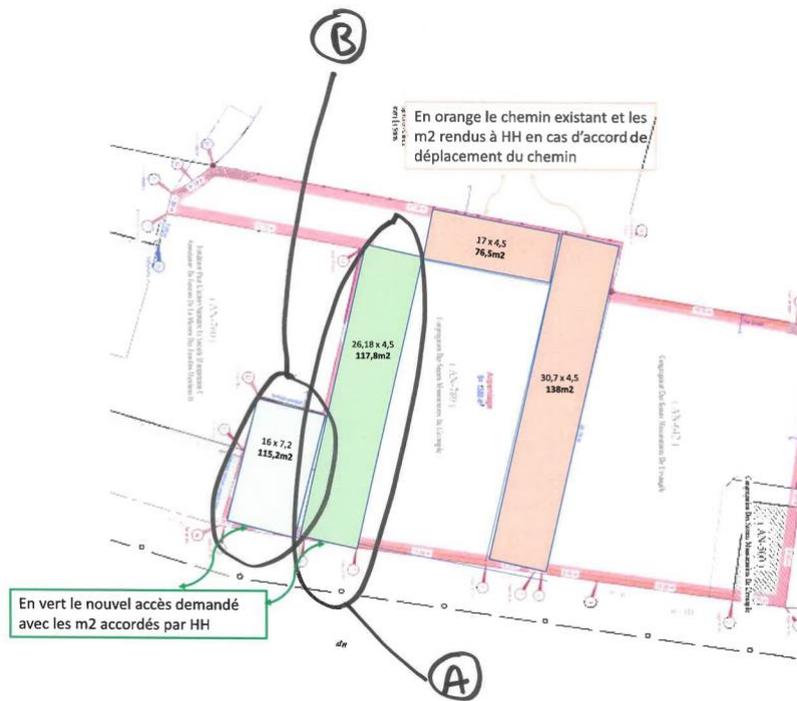
➡ L'ensemble des membres indique qu'un recours au fond semble la seule alternative.

6 – Habitat et Humanisme

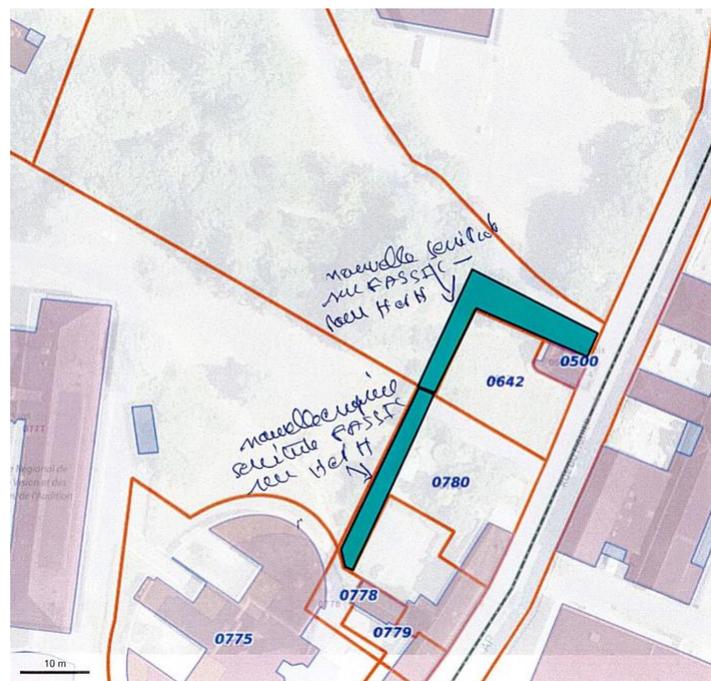
Françoise Trelly expose les événements depuis le dernier Conseil.

- **9 mai** : des travaux ont été entrepris sur l'un des terrains en détruisant la clôture et le revêtement du chemin
- **10 mai** : courriel adressé par notre avocat au Président d'Habitat Humanisme
- **11 mai** : le Président de HH répond qu'il n'est pas à l'origine de ces travaux
- **17 mai** : n'ayant pu joindre Sœur Ginette Gohard, Françoise TRELLU a été mise en relation avec M. Andolenko responsable de l'immobilier et des travaux pour la congrégation des Sœurs Missionnaires de l'Evangile présent sur les lieux.
- **18 mai** : le responsable adresse un message disant avoir constaté l'état déplorable du chemin, que cela n'était pas du fait de la congrégation mais bien de l'association preneuse pour réaliser des sondages de sol. Le bénévole HH présent va faire remonter l'information et espère que cela ne se produira plus.
- **26 mai** : Françoise TRELLU est convoquée par le notaire de HH pour signer le 7 juin 2023 un acte concernant son accord pour la création d'une nouvelle servitude et supprimer celle existante sans dommages et intérêts.
- **30 mai** : rendez-vous avec Maître BUFFET à la suite duquel il adresse au notaire un courriel rappelant notre refus de modifier l'assiette de la servitude de passage comme indiqué dans un courriel du 13 juillet 2022.
- **1^{er} juin** : relance du notaire et nouvelle réponse de notre avocat rappelant que nous n'acceptons pas la modification de la servitude de passage que tente de nous imposer HH. Il rappelle que des propositions ont été formulées et n'ont reçu aucune réponse de la part de cette association.

- **2 juin** : nouveau courriel du notaire qui indique que HH n'a pas connaissance de nos propositions. Le notaire demande à Maître Buffet nos propositions
- **5 juin** : Maître Buffet adresse au notaire le plan proposé en juillet 2022



- **22 juin** : réception d'un courriel de la FASSIC qui nous informe avoir donné son accord pour une servitude qui sera mise en place à l'issue des travaux réalisés par HH et précisant que notre nouvel accès se fera 4 rue du Figuier.



- **23 juin** : Maître Buffet nous demande de faire une réponse réitérant notre refus d'accepter la modification du passage prévu contractuellement. Il rappelle qu'il est impossible de modifier les conditions contractuelles conclues entre la Fassic et notre association sans notre accord.

A la question de Jeanne-Marie SAMSON sur les droits de la Fassic et d'Habitat Humanisme, Françoise TRELLU répond que le notaire et l'avocat confirment que la servitude est inscrite dans le bail emphytéotique et qu'aucune modification ne peut se faire sans notre accord.

Françoise TRELLU ajoute qu'elle a fait faire par un huissier un état des lieux de la Maison, au cas où des malfaçons apparaîtraient suite aux travaux éventuels.

Michel CARTRON constate un changement sur la destination des terrains qui devaient avoir un lien avec la Santé. Il précise qu'il faut sortir du conflit et trouver un accord pour un accès pérenne à la Maison sans confusion de parking, un accès pendant les travaux et une charte de bon voisinage.

Françoise TRELLU propose de suivre l'avis de Maître BUFFET et de ne plus répondre aux courriels ou courriers à l'avenir.

Pas d'autres points évoqués.

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 19 Octobre 2023 à 18 heures à la Maison de la Ligue contre le Cancer.

La séance est levée à 16h30.

Françoise TRELLU

Présidente



Christiane LELIEVRE

Secrétaire

